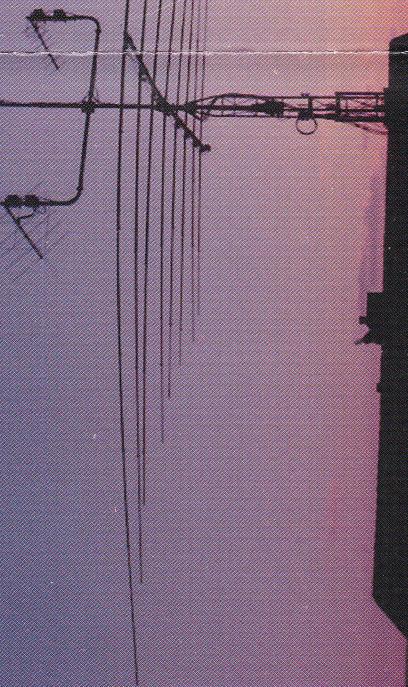




Die Antenne von nebenan L'antenne du voisin ?



Un voisin compétent

Vous pensez que votre voisin radioamatuer perturbe la réception de votre radio ou télévision? Il faut lui en parler. Il y a peut d'autres sources de perturbations potentielles. Dans tous les cas il sait comment y remédier, sans que cela vous coûte un sou. Trouvez avec lui une solution au problème, donnez lui cette chance.

Les récepteurs de radio et de télévision n'ont pas été conçus pour supporter l'environnement créé par les émissions des radioamatuers. Il y a parfois des cas que l'appareil radio de votre voisin, ou votre propre récepteur, ne «supportent» pas.

Ne vous gênez pas, prenez contact avec lui. Faites lui constater par lui-même les perturbations. Le radioamatuer émet sur plusieurs plages de fréquences et dans divers modes réglés sur le plan international. Il doit savoir dans quelles conditions il vous gêne. Offrez lui l'opportunité de les trouver. L'Union des amateurs suisses d'ondes courtes dispose d'un groupe d'experts prêts à vous aider pour évaluer et éliminer les perturbations.

Des perturbations produites par votre voisin radioamatuer peuvent être rapidement éliminées, sans grands frais, en insérant un filtre présélecteur. Cet accessoire peut être installé sans avoir besoin d'ouvrir vos appareils.

Dans des cas difficiles on peut recourir au service de mesures de l'OFCOM. Les annonces sont traitées gratuitement la plupart du temps. Les ingénieurs s'efforcent d'adopter une position neutre pour juger de la situation et préconiser les mesures à prendre. Mais l'intervention technique pour l'élimination du problème n'est pas du ressort du service de l'OFCOM.

Un radioamatuer est spécialiste et «amatuer» en même temps. Avant de pouvoir pratiquer, il doit réussir un examen d'état afin de démontrer qu'il possède assez de connaissances spécifiques de haut niveau.

Le radioamatuer un partenaire coopératif

Ce que chacun doit savoir

Le service radioamatuer fait partie de la liberté d'information, selon l'article 16 de la Constitution fédérale de la Confédération suisse.

La Cour européenne n'a pas fait que considérer les antennes comme moyen de communication à inclure dans la protection offerte par l'article 10 de la Convention sur les droits de l'homme, mais elle y a également inclus le trafic radioamatuer.

Pour la protection des personnes soumises à des champs électromagnétiques - il y en a tout autour d'une antenne d'émission - les radioamatuers sont tenus de respecter les valeurs limites imposées sur le plan international.

La Loi sur la radio et la télévision (LRTV) régule la construction d'antennes, quelles qu'elles soient, et imposent des restrictions dans des cas spéciaux.

Les installations d'antennes doivent être établies selon les règles techniques en vigueur, et les dommages qu'elles provoqueraient sont généralement couverts par des assurances.

Der Funkamateuer als hilfsbereiter Partner

Allgemein wissenswert

Der Amateurfunkdienst fällt unter den Schutz der Informationsfreiheit nach Artikel 16 der Bundesverfassung der Schweizerischen Eidgenossenschaft.

Der Europäische Gerichtshof hat auch Antennen als Kommunikationsmittel unter den Schutz des Artikels 10 der Menschenrechtskonvention gestellt, nicht nur den Inhalt des Amateurfunkverkehrs selbst.

Für den Schutz von Personen in elektromagnetischen Feldern - diese entstehen um Sendeantennen - sind internationale verbindliche Grenzwerte festgelegt, welche für die Funkamateure verbindlich sind.

Im Radio- und Fernsehgesetz RTVG ist der Bau von Antennen gleich welcher Art geregelt, ebenfalls in speziellen Fällen deren Einschränkung.

Antennenanlagen werden nach den geltenden Regeln der Technik erstellt und durch sie verursachte Schäden sind in der Regel durch Versicherungen gedeckt.